

**Secrétariat général**

**DELIBERATION N° 04/2015  
CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'AGENCE POUR L'ENSEIGNEMENT  
FRANÇAIS A L'ETRANGER  
Séance du 24 mars 2015**

**Compte financier agrégé de l'exercice 2014**

Vu le code de l'éducation, articles D 451-1 à D 452-21 ;

Le Conseil d'Administration, après présentation et examen du compte financier 2014, adopte le compte financier agrégé de l'Agence pour l'Enseignement Français à l'Etranger – Services centraux et ses établissements placés en gestion directe – de l'exercice 2014 dont le bilan s'établit au montant net de 1 290 280 109,95 € et le fonds de roulement net global à la somme de 356 140 191,01 €.

Nombre de votants : 27

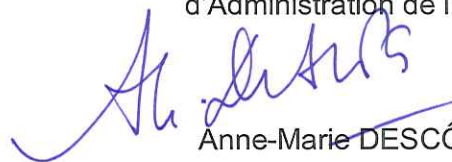
Pour : 22

Contre : 4

Abstention : 1

Fait à Paris, le 24 mars 2015

La présidente du Conseil  
d'Administration de l'AEFE



Anne-Marie DESCÔTES